



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Extension de l'astreinte « Piscine »

DEL-2021-088

Numéro de la délibération : 2021/088

Nomenclature ACTES : Fonction publique, personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 05/07/2021

Date de convocation du conseil : 29/06/2021

Date d'affichage de la convocation : 29/06/2021

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Alice CONAN

Étaient présents : Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoît, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Étaient représentés : M. AMOURETTE Philippe par M. JARNIGON Michel, M. GUILLEMOT Michel par M. LE GUERNIC Paul, Mme GUILLEMOT Nathalie par Mme LE NY Alexandra, Mme JAN Florence par Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme JUIN Marianne par Mme LE ROCH Gaëlle, Mme MINGAM Julie par M. GUILLOT Georges-Yves, M. MERCEUR Jean-Jacques par M. HILLION Daniel

Extension de l'astreinte « Piscine »

Rapport de Michel JARNIGON

Conformément à l'article 5 du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001, le Conseil Municipal du 26 juin 2017 a défini les modalités de mise en œuvre des astreintes au sein de la collectivité.

Ainsi, une astreinte d'exploitation pour les agents des services techniques en charge du fonctionnement de la piscine découverte a été mise en place du vendredi soir au lundi matin, ce qui correspondait généralement à 13 week-end et 3 jours fériés.

Aujourd'hui, il est proposé d'ouvrir la période d'indemnisation de l'astreinte d'exploitation liée à l'activité saisonnière de la piscine à la totalité de la période d'ouverture, soit de la mise en eau à la mise en hivernage (pour 2021, du 24 avril au 26 septembre).

Il s'agira d'une astreinte sur une semaine.

Les heures d'intervention seront, au choix de l'agent, payées ou récupérées.

Après avis favorable du CTP du 23 juin dernier, nous vous proposons :

- D'étendre l'astreinte d'exploitation « piscine » à la semaine selon les modalités d'organisation et de compensation définies ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 6 juillet 2021

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**